



Parce qu'on ne saurait river un parti à son passé et rendre les générations à venir fatalement et nécessairement responsables des fautes d'une génération morte, sans méconnaître la loi du progrès, sans nier les victoires possibles de l'intelligence, sans montrer qu'on croit soi-même bien peu à la puissance des idées qu'on propage;

Parce qu'il est impolitique de dire aux ennemis de la France qu'une guerre étrangère y aurait pour contre-coup la guerre civile;

Parce que le génie du dix-neuvième siècle s'oppose à ce que les divisions de la société se perpétuent comme aux époques de barbarie, et à ce que nous nous parquions dans notre isolement et dans nos haines.

Parce qu'enfin nous tous, enfants de la même patrie, nous devons éloigner les circonstances qui nous forceraient à rester ennemis et faire naître celles qui nous rappellent que nous devrions être frères.

Nous avons dit que, quand les légitimistes de la Gazette posaient en principe le droit de voter l'impôt pour ceux qui le paient, nous n'étions pas dans le camp des légitimistes, mais qu'ils étaient dans le nôtre.

La Gazette fait observer, à ce sujet, que les principes de liberté ne sont la propriété exclusive d'aucun parti; qu'ils forment le fond commun de tous les Français.

Si la Gazette veut parler de ce qui doit être et de ce qui sera un jour, nous l'espérons, elle est dans le vrai. Mais, si elle parle de ce qui a été, nous croyons qu'elle se trompe.

Que le principe dont il s'agit se trouve dans notre histoire, c'est bien. Mais l'y trouve-t-on toujours respecté, toujours agissant? Voilà la question. Aujourd'hui même la Gazette de France n'a-t-elle pas été obligée, pour le faire prévaloir dans toute sa vigueur, de faire en quelque sorte violence à une fraction très considérable de son propre parti? courage honorable, d'ailleurs, et dont nous ne pouvons que lui louer.

Le Commerce établit de la manière la plus évidente que les journaux, organes de l'opinion de M. Barrot, ont pour but de gagner du temps et d'endormir l'opinion publique pour arriver à l'achèvement des fortifications.

Il est clair que M. Barrot veut l'exécution définitive de la loi de 1841, et qu'embarrassé de résister de front au courant de l'opinion publique, il espère la détourner, l'assombrir en la flattant à demi, comme il y a si souvent réussi. Non! nous ne croyons pas que l'honorable député ait pu sérieusement inspirer à ses journaux les incroyables clameurs dont ils ont accueilli l'Union contre les bastilles. Non! M. Barrot ne pense pas un mot de ce qu'il fait dire à ses organes contre les légitimistes, ou il aurait donné lui-même un exemple immoral et criminel.

Ce parti, selon lui, serait l'ennemi acharné de la France. Toutes ses idées ne tendent qu'à bouleverser le pays. Ils ne veulent arriver au triomphe que par la ruine et le sang de leurs concitoyens versé par les baïonnettes étrangères. Et c'est à côté d'un pareil parti que M. Barrot a marché pendant deux ans! c'est lui qui le premier a créé ce mouvement de fusion contre lequel il s'acharne pour le salut de la loi de 1841. Comment les choses et les principes ont-ils tant changé en trois ans! Comment ce que M. Barrot a fait légitimement contre le gouvernement personnel devient-il illégitime contre le régime militaire? Ou s'arrêteront les transformations de l'ancien empire des Lafayette et des Dupont (de l'Eure)? Il a suffi d'une volonté de M. Thiers pour lui faire accepter en 1841 ce qu'il avait si énergiquement repoussé en 1835. Le duc d'Orléans meurt; M. Barrot se prononce ouvertement pour la régence de M<sup>me</sup> la duchesse d'Orléans; M. Thiers fait un signe, et M. Barrot se retourne docilement vers le duc de Nemours. Les souvenirs de la coalition sont encore tout palpables.

M. Barrot brigue de sa plume et de son influence en faveur des capitaines légitimistes; il prêche aux deux oppositions la réconciliation et le rapprochement; mais les légitimistes résistent à une œuvre de M. Thiers, et M. Barrot se retourne, il brüte ce qu'il avait adoré, il calomnie ce qu'il avait honoré, il divise ce qu'il avait uni. N'y a-t-il donc plus d'opinions pour l'ancien chef de la gauche que l'intérêt de M. Thiers? ce dernier a voulu que la réforme parlementaire lui fût sacrifiée; et on l'a déserté. Il a voulu s'investir d'une dictature financière et politique; et on lui a obéi. Quand, pour son avenir ministériel, il a fallu se rapprocher de ceux qu'on nomme aujourd'hui les éternels ennemis de la France; on s'en est rapproché. Il lui faut maintenant diviser de nouveau pour recommencer à gouverner; on résiste la division. On oublie ses précédents; on flétrit ses propres paroles. Ces derniers termes sont sévères peut-être.

C'est pour cela que nous les employons; car tout ce que M. Barrot fait répandre aujourd'hui de préjugés et de haines vieilles contre les adversaires réunis de l'embastillement, nous en avons le désaveu de sa main et il ne faut pas remonter loin pour constater cette palinodie. Il n'y a qu'à traverser la distance de 1842 à 1845. On sait ce que les amis de M. Barrot disent aujourd'hui du crime de s'allier avec les légitimistes. Voici donc ce qu'il en disait aux dernières élections. Nous citons une lettre lue devant lui à la tribune, et l'on y verra que le motif sur lequel se fonde

l'alliance des deux partis contre les bastilles est justement celui qu'avait émis M. Barrot pour expliquer son appui et la candidature de M. le vicomte de Walsh, justement l'un des rédacteurs en chef des journaux collés par la déclaration du 22 septembre.

LETTRE DE M. ODILON BARROT.

Ecrit au président du comité électoral de la gauche à Muzillac, en faveur de la candidature de M. le vicomte Walsh et lue par M. de La Rochejaquelein dans la séance du 23 juillet 1842.

« Nous n'hésitons pas, monsieur, à penser que, dans les circonstances périlleuses où le ministère qui pose sur nous a placé NOTRE INDEPENDANCE, il est indispensable qu'une alliance se forme aux élections entre tous les hommes aux yeux desquels la dignité du pays vis à vis de l'étranger est le premier but à atteindre. Or, IL NE NOUS EST PAS POSSIBLE d'oublier qu'après la bataille de Waterloo les Vendéens firent proposer à l'armée de la Loire de s'unir à elle et de marcher ensemble contre l'invasion. Des trahisons rendirent cette fusion impossible; ELLE DOIT ÊTRE TENTÉE AUJOURD'HUI ENCORE, et nous espérons que ce sera avec plus de succès. »

M. Sidney Renouf s'attaque aux rédacteurs en chef du Commerce et de la Réforme.

M. Sidney Renouf sait trop bien que nous pourrions lui citer des faits qui défendent à des hommes d'honneur de l'accepter pour adversaire.

Le Patriote des Alpes reproduit la pétition nationale et l'accompagnement des réflexions suivantes :

« Nous n'avons pas besoin de dire en quoi cette pétition diffère de celle dont la population de Nantes a pris l'initiative et à laquelle ont adhéré le National et tous les autres journaux de l'opposition dite dynastique.

« Celle-ci se borne à demander que des mesures soient prises pour empêcher l'armement, même partiel, des fortifications de Paris; celle-là proteste contre l'embastillement de Paris et demande que tout subsiste pour l'achèvement des travaux commencés soit refusé par la chambre au ministère.

« La première de ces deux pétitions a sans contredit plus de chances pour être adoptée que la seconde, dont le ton absolu pourra choquer la majorité de la chambre et qui lui demande d'ailleurs une mesure de vigueur dont elle est peu capable.

« Mais les dispositions demandées par la pétition de Nantes, fussent-elles sanctionnées par la chambre, seraient-elles bien suffisantes pour parer aux éventualités dont la crainte est imminente? Il nous semble que non, même d'après le National, qui déclarait les forts et ouvrages avancés compromettants pour la défense de Paris et dangereux pour la capitale, en ce qu'ils ne sont ni éclairés ni dominés par l'enceinte.

« Il nous semble donc que ceux qui repoussent la pétition du Commerce et de la Réforme comme se prononçant d'une manière trop absolue contre le principe de la fortification de Paris et n'ayant par cela même chance d'adoption, devraient tomber d'accord pour une rédaction qui se prononcerait, non seulement contre l'armement des forts et de l'enceinte, mais contre la construction et l'achèvement de tout ouvrage que ne dominerait pas l'enceinte.

« La pétition proposée collectivement par plusieurs journaux de Paris, c'est peut-être trop; mais la pétition de Nantes, évidemment ce n'est pas assez. »

Nous recevons la lettre suivante :

Paris, 29 septembre.

Le colonel de la deuxième légion à monsieur le rédacteur en chef du journal La Réforme.

Monsieur,

En insérant dans votre numéro du 21 de ce mois la lettre que vous m'avez écrite, sous la date du 20, M. le général Carbonel, vous avez avancé un nouveau fait aussi contraire à la vérité que celui auquel M. le chef d'état-major-général avait jugé à propos de donner un démenti.

En effet, il résulte d'une enquête qui a été faite et des pièces qui sont entre mes mains, qu'il n'est pas plus exact que deux compagnies du bataillon de Puteaux soient retournées chez elles en criant : *A bas les bastilles*, qu'il n'était vrai que ces mêmes cris s'étaient faits entendre devant M. le commandant supérieur lors du défilé de la légion au bois de Boulogne.

J'ai sous les yeux une lettre de M. le chef du bataillon dont fait partie la commune de Puteaux, qui proteste hautement, tant en son nom personnel qu'en celui de ses camarades, contre une assertion qu'ils considèrent comme injurieuse, attendu, me dit cet officier supérieur, que les gardes nationaux de son bataillon sont trop pénétrés de leurs devoirs pour provoquer à la désobéissance aux lois qu'ils sont chargés de faire respecter.

Je vous prie, monsieur, et vous requiers au besoin, de vouloir bien insérer cette réclamation dans votre plus prochain numéro.

Veillez agréer, monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le colonel commandant la 2<sup>e</sup> légion de la garde nationale de la banlieue, A. TRUCELLE.

Le fait que nous avons avancé nous a été attesté par des gardes nationaux de Puteaux eux-mêmes; nous avons donc lieu de le croire exact. Nous ferons remarquer à nos lecteurs que cette let-

tre, comme celle de M. Carbonel nous est arrivée au bout de quelques jours, un samedi, la veille du jour où une nouvelle revue devait avoir lieu, mais dont M. Jacqueminot a jugé à propos de s'abstenir.

### Dépêches télégraphiques.

Bayonne, 30 septembre.

Les choses étaient dans le même état, à Saragosse, le 27. Les insurgés commençaient à se désunir. Le général Canedo a pris le commandement. Le blocus est très sévère, et il n'y a plus de vivres dans la ville, sur laquelle la junte lève une contribution extraordinaire.

Madrid était tranquille le 26 au soir, mais de nouvelles arrestations avaient eu lieu la nuit précédente. L'ordre continue de régner en Andalousie et en Galice. Prim a été nommé maréchal-de-camp par décret du 26.

Pergignan, 1<sup>er</sup> octobre.

Quarante insurgés se sont présentés le 28 devant Puyverd, avec un ordre de la junte de Gironne de leur remettre les fonds des caisses publiques et d'envoyer les carabiniers à Gironne. Le gouverneur s'y est refusé, les menaçant de tirer s'ils avançaient. Ils se sont retirés.

Des lettres particulières de Vienne mandent que des ordres ont été expédiés à Milan de mettre à la disposition du gouverneur de Bologne plusieurs bataillons d'infanterie et une brigade de cavalerie légère, afin de protéger Bologne et Ravenne contre les insurgés, et d'empêcher que ces derniers ne ravagent les campagnes.

### Correspondance particulière de la Réforme.

ZURICH, 28 septembre. — La circonstance que la ville de Lucerne est en ce moment le siège du gouvernement directorial, donne à ce qui se passe maintenant une importance bien plus grande que s'il ne s'agissait que de l'opinion d'un simple canton. Le vorort excite maintenant à la guerre civile, parce que les jésuites suisses voudraient engager une lutte entre les opinions religieuses. La question des couvents a été décidée par la majorité des cantons, la minorité a maintenant mauvaise grâce à s'opposer à l'exécution des mesures prises par la majorité. Cette affaire d'intérieur peut exercer une grande influence sur nos relations extérieures. Le parti monacal à Lucerne désirerait une intervention autrichienne; mais les cantons de Berne, de Zurich, d'Argovie et de Saint-Gall seraient seuls à réprimer toute tentative liberticide que suggéreraient Genève, Schwitz, Uri et tous les cantons dominés par les jésuites. Ces derniers ont attiré sur leur tête l'admiration des populations, dont ils troublent sans cesse la tranquillité. Nous ne croyons pas à une intervention autrichienne; l'Autriche ne pourrait s'immiscer dans nos affaires sans être d'accord avec la Prusse et la France, et ces dernières puissances n'ont aucun intérêt à faire invalider la résolution de la diète.

### Nouvelles diverses.

Hier au soir, vers six heures, MM. les officiers de la garde municipale venaient visiter le corps-de-garde de la place de la Bastille dont la garde va prochainement lui être confiée. Ils paraissaient émerveillés des dispositions favorables de cette petite citadelle pour faire feu à droite, à gauche et de front, sans que les hommes soient le moins du monde exposés. Quant au derrière, il est naturellement défendu par le grand bassin de la Bastille, sur lequel, d'ailleurs, les fusils de remparts dont seront armés les gardes auront pleine portée au moyen des jours et des meurtrières qui seront ménagés de ce côté.

On est tellement satisfait de cette construction, que l'on va en exécuter une pareille derrière l'église de Notre-Dame. (Commerce.)

M. Pontois, notre ambassadeur à Constantinople, est toujours à Paris, tandis que M. de Bourqueney prolonge son intérim dans la capitale de l'empire turc. Il paraît que c'est encore une concession faite à l'Angleterre. Voici comment. En sa qualité d'ambassadeur le plus ancien de la Sublime Porte, M. Pontois serait le chef et le doyen du corps diplomatique, et aurait droit à la présidence; M. de Bourqueney n'étant que ministre plénipotentiaire, la présidence reste acquise à l'ambassadeur anglais. C'est à ce titre que M. de Bourqueney a demandé à sir Stratford son intervention dans le différend relatif à la réparation qui nous est due pour l'offense faite à notre drapeau à Jérusalem. Si M. Pontois était à son poste, cette situation ne se produirait pas, et, au contraire, c'est à nous qu'on s'adresserait dans des conflits semblables.

Ajoutons que M. Pontois touche, depuis deux ans, sans sortir de Paris, ses cent mille francs par an, à une époque où la chambre elle-même croit devoir passer des séances entières à batailler pour quelque vingt mille francs.

Pendant qu'on demande judiciairement en Hollande l'héritage du prince de Condé, on prépare, comme nous l'avons déjà dit, la demande d'une dot pour M. le régent futur. D'un autre côté, on veut terminer à Naples une affaire pendante depuis longtemps. Louis-Philippe s'est marié le 25 novembre 1809; aujourd'hui les journaux allemands nous apprennent que l'ambassadeur de France est chargé de suivre activement la réclamation concernant la dot de Marie-Amélie, la famille d'Orléans voulant mettre ordre à toutes ses affaires.

L'intervention de l'ambassadeur n'a eu lieu que par suite de la maladie de Mme Adélaïde, qui devait traiter l'affaire directement.

Il peut recruter comme claqueurs pour son propre théâtre... noble confiance! touchants réciprocity! Dans l'impossibilité matérielle de nous trouver au même instant à deux endroits différents, il nous a fallu aller entre Pamela Giraud et les Bohémiens de Paris. D'un côté, on nous aléchait par le nom de M. de Balzac; de l'autre, on nous promettait cinq dollars nouveaux et un avant-goût des Mystères de Paris, que la Porte-St-Martin nous prépare. Le passé parlait; le sort éphémère de Vautrin et de Quinola nous faisait craindre un jour de retard; nous n'hésitions plus... Malheureusement l'Amalgame était le premier théâtre sur notre chemin; nous y sommes entrés en posant; on levait le rideau; la curiosité, stimulée par le récit de la vie aventureuse des Bohémiens de tout étage qui maraudent dans les calons et sur le pavé de notre bonne ville, nous a retenus; et voilà comme on gardait Pamela pour le lendemain, nous avions mangé notre pain blanc le premier. Mais puisque nous savons maintenant la valeur de ce qui nous a été servi, nous ne voulons pas faire subir aux autres le désappointement du hasard, et nous réserverons la franchise, c'est-à-dire les Bohémiens pour la bonne bouche.

Pamela Giraud, simple fleuriste, fille d'un portier, aime le fils d'un riche négociant, Jules Rousseau, destiné par sa famille à faire un mariage de convenance. Voilà qu'un soir, au moment où le jeune homme court courir à la fleuriste, des soldats corrent à la maison, arrêtent l'heureux pour le conduire en lieu de sûreté. — Nous sommes en pleine révolte; c'est un conspirateur. — Un complot a été découvert; les conjurés se sont réunis, Jules était du nombre, sa tête est compromise; il s'agit de le sauver. L'avocat Dupre ne voit d'autre ressource que d'invoquer un alibi. Pour prouver que le jeune homme n'était pas à la fête, il faudrait prouver qu'il se trouvait, à l'heure même, auprès de Pamela. On ne doute pas que l'or et les promesses ne décident la fille pauvre à servir de faux témoin en faisant une déclaration qui compromettra son honneur. La jeune ouvrière résiste, rejette toutes les offres d'argent, toutes les récompenses promises, et cependant elle se dévoue pour sauver celui qu'elle aime.

Cette donnée, qui date au moins du temps dont elle retracer des souvenirs, pouvait, à la rigueur, servir de drame populaire. La simplicité et le dévouement d'une jeune fille laborieuse y étaient naturellement en opposition avec l'égoïsme d'un faux brave, comme on en voyait beaucoup alors, et la vanité d'un narrateur comme il en fournissait aujourd'hui. Malheureusement les personnages, qui par leur langage rappellent les habitudes psychologiques de M. de Balzac, viennent prouver aussi, l'un après l'autre, ce parti pris de l'auteur de nier tous les sentiments honnê-

tes sans lesquels il n'y a pas d'émotion vraie, de drame possible, par conséquent de succès au théâtre. Les critiques que Vautrin et Quinola suscitèrent avaient déjà prouvé cette vérité à M. de Balzac; mais il pouvait prendre l'ardeur, la vivacité de ses adversaires pour de l'injustice; son amour-propre ne peut cette fois appeler pitié ou une indifférence générale. Il est vrai que, dans son infortune, il peut se couvrir d'un autre bouclier. Absent de Paris, l'auteur d'Eugénie Grandet a confié son manuscrit à un de ces soubres littéraires, hommes sans talent, sans conscience, sans orthographe et sans nom, qui ne doutent de rien et qui gâtent tout. Pamela Giraud est une œuvre souillée.

Sans la dénomination de Bohémiens de Paris, les auteurs ont englobé tous ces gens sans aveu, sans profession qui, dans tous les degrés de l'échelle sociale, vivent d'une manière mystérieuse, car rien ne peut expliquer le luxe des uns et la vie matérielle des autres; et qui tous, de nécessité en nécessité, passent successivement de l'expédition à l'escroquerie, du vol à l'assassinat. Avec de tels éléments on pouvait présenter tous les genres de forfaits, briser des serrures, faire ruser le sang, satisfaire toutes les prévisions du code pénal; et cependant, les auteurs, avec une modestie inaccoutumée, se sont bornés à de pures tentatives de crime. Une femme se jette à l'eau, on la sauve; un homme lève une couteau pour assassiner, et l'autre s'arrête en chemin; une balle de pistolet dirigée sur une poitrine d'homme, effleure à peine un bras; enfin, pour se débarrasser d'un être vertueux qui gêne, on fait croquer sur lui une maison, et l'être vertueux sort tranquillement des décombres... « Ah paraissez! » dit le Bonnard des frères froces à l'auteur qui n'avait que trois actes avec un pareil titre... « Inconnus! dirons-nous à MM. Dennery et Granger, d'avoir usé tant de Bohémiens en pure perte! »

Nous ne ferons pas l'analyse d'une pièce où la partie comique a été plus sérieusement traitée que la partie sérieuse; il s'agit de marier Paul Didier, quelque peu compromis par ses folles dépenses, à la place de Charles Didier qu'on croit encore aux Indes; et cette substitution a pour but de faire tomber aux mains des escrocs une dot de cinq cents mille francs. Une telle opération est en mouvement tous les degrés hiérarchiques de la Bohème parisienne. Une scène de nuit sous le pont Marie, une autre dans les carrières Montmartre, un panorama de Paris, une scène de flûteurs dans un brillant restaurant; ces tableaux variés, quelle que soit leur vérité de mise en scène, ne valent, certes, pas l'acte qui se passe dans un de ces bouges obscurs des rues noires de la Cité, où par parenthèse, nous ne savons pas comment a pu se laisser entraîner Charles

Didier, l'honnête homme. — Ne le lui reprochons pas cependant, il est assez puni tous les soirs d'une telle imprudence.

Qu'on se figure une trentaine d'hommes jouant au billard dans une salle enfumée. Charles Didier arrive. La partie de billard cesse; on a pris des cartes; on se groupe ça et là; qui, par terre; qui, autour des tables; qui, sur le billard, tournant le dos avec une sorte d'indifférence au drame qui va se passer. Il s'agit d'enlever un papier à Charles Didier. Sur son refus de le donner à l'aventurier de haut parage qui mène toute cette intrigue, il est menacé.

« Je ne suis pas seul ici, s'écrie Charles... et s'adressant aux joueurs messieurs, dit-il, on veut me voler.

On n'a pas l'air de l'entendre, et le jeu continue avec la même indifférence.

« Je suis tombé dans un guet-à-pens, dit-il alors... mais la maison n'est pas isolée; les voisins m'entendront... Au secours! Au secours! au secours!... »

Tout à coup cette foule indifférente entonne des refrains joyeux, et bat la mesure sur le parquet à grands coups de queue de billard... Charles veut fuir; on se saisit de lui; le billard est déplacé, une trappe s'ouvre, on y précipite la victime, et, comme une patrouille s'approche, tout est remis en ordre au milieu des chants d'allégresse, qui peuvent, tout au plus, aux yeux du sergent, troubler le silence de la nuit.

Ce tableau fort original de mise en scène fera le succès de la pièce. Le public qui viendra la voir sera composé de ces basés du grand monde qui se complaisent aux tableaux représentant le peuple dans son aspect le plus triste et le plus humiliant, et de ces hommes de nature perverse, de ces ouvriers faneux, toujours si disposés à rire de leurs propres vices, fiers et charmés de voir mis en scène, apologistes, pour ainsi dire, par le théâtre, avant d'être flétris par la justice. Quant au peuple honnête, laborieux, il n'y paraîtra plus; il a protesté par des sifflets, à la première représentation; et si le succès des Bohémiens de Paris n'est pas général, c'est qu'il fallait que la fable contint une moralité en action; c'est-à-dire qu'un des personnages, issu du peuple, eût mission, en circulant dans l'intrigue, de rappeler sans cesse que les Bohémiens ne sont qu'une exception, qu'une subversion, qu'une plaie; il fallait enfin que la vertu d'un ouvrier jouât son rôle dans le drame; que le bonheur tranquille d'un homme de travail, que son aisance acquise à la sueur de son front y servaient de contraste à la vie de misères et d'inquiétudes réservée à ces êtres qu'on a trop souvent présentés insoucians et joyeux dans leur vie de désordre.

ETIENNE ARAGO.

— Le congrès agricole fois, à Vannes, a eu lieu il y a quelques jours; il s'est constaté le reproche de l'enseignement et d'expériences d'enseignement; que des statistiques publiées soient de construction agricole fasse part de l'enseignement primaire; et que l'enseignement soit augmenté.

— D'après l'article 18 de la loi, le conseil municipal ne peut être membre de la bibliothèque municipale que par la dans la catégorie de l'enseignement; que des statistiques publiées soient de construction agricole fasse part de l'enseignement primaire; et que l'enseignement soit augmenté.

— On écrit de Montech, « Avant-hier, à quatre heures, quatre chefs de grand, directeur-général de M. de Baudre, ingénieur de Montauban. Ces messieurs ont inspecté les travaux du canal de la Garonne. Cette inspection a duré pour la préfecture immédiate inspection le lendemain.

« Une demi-heure pour l'inspection de terrassements une demi-heure, de nuit, les carlistes et les chrétiens ont aujourd'hui réunis et nommerait un certain nombre de chrétiens, on y appelle; du côté des carlistes, on nous écrit de M. J. Bautista Alonzo vient de se démettre de ses fonctions; que lui inspire sympathie à-vis les hommes de l'é

— On mande de Calais, « La marée de la nouvelle vent du nord qui l'a rendu des jetées, et les vagues de la mer ont fait de la colonne nuit, entre minuit et une heure le bâtiment qui protégeait, et elle a tout entraîné, s'est écroulée et a entraîné bois et un chemin de fer de perte sera assez considérable. Les travaux de l'école qu'on ne réunisse les ouvrages de grande activité.

— Samedi soir, un honnête homme des dispositions de police Mme la duchesse de Nemours traverser la place de la Cour Paul, où il habite. Arrêté par se disposait à répondre lors un agent de police survenant dans des coups de poing. Evidemment offert de prouver homme d'honneur, il a passé par M. le procureur en attendant la brutalité trop horrible. Ce blâme est mérité; il le mériter, à se défier de lui à ne pas se jouer illégalement.

— Le 27 octobre, à quatre heures, quatre chefs de grand, directeur-général de M. de Baudre, ingénieur de Montauban. Ces messieurs ont inspecté les travaux du canal de la Garonne. Cette inspection a duré pour la préfecture immédiate inspection le lendemain.

« Une demi-heure pour l'inspection de terrassements une demi-heure, de nuit, les carlistes et les chrétiens ont aujourd'hui réunis et nommerait un certain nombre de chrétiens, on y appelle; du côté des carlistes, on nous écrit de M. J. Bautista Alonzo vient de se démettre de ses fonctions; que lui inspire sympathie à-vis les hommes de l'é

— On mande de Calais, « La marée de la nouvelle vent du nord qui l'a rendu des jetées, et les vagues de la mer ont fait de la colonne nuit, entre minuit et une heure le bâtiment qui protégeait, et elle a tout entraîné, s'est écroulée et a entraîné bois et un chemin de fer de perte sera assez considérable. Les travaux de l'école qu'on ne réunisse les ouvrages de grande activité.

— Samedi soir, un honnête homme des dispositions de police Mme la duchesse de Nemours traverser la place de la Cour Paul, où il habite. Arrêté par se disposait à répondre lors un agent de police survenant dans des coups de poing. Evidemment offert de prouver homme d'honneur, il a passé par M. le procureur en attendant la brutalité trop horrible. Ce blâme est mérité; il le mériter, à se défier de lui à ne pas se jouer illégalement.

— Le 27 octobre, à quatre heures, quatre chefs de grand, directeur-général de M. de Baudre, ingénieur de Montauban. Ces messieurs ont inspecté les travaux du canal de la Garonne. Cette inspection a duré pour la préfecture immédiate inspection le lendemain.

« Une demi-heure pour l'inspection de terrassements une demi-heure, de nuit, les carlistes et les chrétiens ont aujourd'hui réunis et nommerait un certain nombre de chrétiens, on y appelle; du côté des carlistes, on nous écrit de M. J. Bautista Alonzo vient de se démettre de ses fonctions; que lui inspire sympathie à-vis les hommes de l'é

— On mande de Calais, « La marée de la nouvelle vent du nord qui l'a rendu des jetées, et les vagues de la mer ont fait de la colonne nuit, entre minuit et une heure le bâtiment qui protégeait, et elle a tout entraîné, s'est écroulée et a entraîné bois et un chemin de fer de perte sera assez considérable. Les travaux de l'école qu'on ne réunisse les ouvrages de grande activité.

— Samedi soir, un honnête homme des dispositions de police Mme la duchesse de Nemours traverser la place de la Cour Paul, où il habite. Arrêté par se disposait à répondre lors un agent de police survenant dans des coups de poing. Evidemment offert de prouver homme d'honneur, il a passé par M. le procureur en attendant la brutalité trop horrible. Ce blâme est mérité; il le mériter, à se défier de lui à ne pas se jouer illégalement.

— Le 27 octobre, à quatre heures, quatre chefs de grand, directeur-général de M. de Baudre, ingénieur de Montauban. Ces messieurs ont inspecté les travaux du canal de la Garonne. Cette inspection a duré pour la préfecture immédiate inspection le lendemain.

« Une demi-heure pour l'inspection de terrassements une demi-heure, de nuit, les carlistes et les chrétiens ont aujourd'hui réunis et nommerait un certain nombre de chrétiens, on y appelle; du côté des carlistes, on nous écrit de M. J. Bautista Alonzo vient de se démettre de ses fonctions; que lui inspire sympathie à-vis les hommes de l'é

— On mande de Calais, « La marée de la nouvelle vent du nord qui l'a rendu des jetées, et les vagues de la mer ont fait de la colonne nuit, entre minuit et une heure le bâtiment qui protégeait, et elle a tout entraîné, s'est écroulée et a entraîné bois et un chemin de fer de perte sera assez considérable. Les travaux de l'école qu'on ne réunisse les ouvrages de grande activité.

— Samedi soir, un honnête homme des dispositions de police Mme la duchesse de Nemours traverser la place de la Cour Paul, où il habite. Arrêté par se disposait à répondre lors un agent de police survenant dans des coups de poing. Evidemment offert de prouver homme d'honneur, il a passé par M. le procureur en attendant la brutalité trop horrible. Ce blâme est mérité; il le mériter, à se défier de lui à ne pas se jouer illégalement.

bout de ha  
revue deval  
pos de s'abs  
ntembre.  
se, le 27. Les  
medo a pris le  
y a plus de vi  
tribution ex  
velles arresta  
allice.  
du 26.  
7 octobre.  
ant Puyceda,  
e les fonds des  
ne. Le gouver  
naient. Ils se  
des ordres ont  
gouverneur de  
ade de cavale  
re les insur  
es campagnes.  
reforme.  
Lucerne est en  
e qui passe main  
re de l'opinion  
re civile, parce  
es opinions reli  
es des cantons,  
tion des mesures  
e une grande in  
acerne désirait  
de Zurich, d'Ar  
nativite libertic  
dominés par les  
sion des popula  
royons pas à une  
cer dans nos af  
dernières puis  
à diète.  
a garde munic  
lle dont la garde  
reillis des dispo  
à droite, à gau  
du monde expo  
le grand bassin  
s dont seront ar  
ts et des meur  
a va en exécuter  
(Commerce.)  
est toujours à Pa  
dans la capitale  
n faite à l'Angle  
lus ancien de la  
corps diplomati  
étant que minist  
soudain anglais,  
traford son inter  
s est due pour  
était à son poste,  
est à nous qu'on  
s sortir de Paris,  
elle-même croit  
que vingt mille  
de l'héritage du  
dit, la demande  
a veut terminer  
Philippe s'est ma  
mandant nous ap  
re activement la  
de d'Orléans vou  
uite de la maladie  
pendant, il est  
billard dans une  
casse; on a pris  
autour des tables;  
érence au drame  
s Didier. Sur son  
e toute cette in  
ant aux joueurs;  
e la même indif  
mais la maison  
rs! Au secours!  
s joyeux, et hat  
illard... Charles  
e trape s'ouvre,  
proche, tout est  
souvent, tout au  
s de la pièce. Le  
tu grand monde  
dans son aspect  
nature perverse,  
s propres vices,  
s ainsi dire, par  
peuple honnête,  
s, à la première  
est pas général,  
tion; c'est-à-dire  
s circulant dans  
sont qu'une ex  
que la vertu d'un  
son front y ser  
s réservée à ces  
ux dans leur vie  
ARAGO.

— Le congrès agricole qui s'est tenu cette année, pour la première fois, à Vannes, a émis divers vœux relatifs à la spécialité d'intérêts dont il s'est constitué le représentant. Il a émis entre autres les vœux suivants : Qu'un ministère de l'agriculture soit créé; que les établissements d'enseignement et d'expérimentation agricole soient formés dans chaque département; que des statistiques agricoles plus complètes que celles jusqu'ici publiées soient dressées par les agents de l'autorité; que l'enseignement agricole fasse partie, plus largement qu'elle ne le fait, de l'enseignement primaire; et que les fonds votés au budget, pour encouragement soient augmentés.

(Préteur de l'Ouest.)  
— D'après l'article 18 de la loi de 1831, tout agent salarié par la commune ne peut être membre du conseil municipal. Un conservateur de bibliothèque municipale est-il agent salarié de la commune, et reste-t-il par là dans la catégorie de ceux auxquels les fonctions municipales sont interdites? Cette question fut une première fois, il y a deux mois, résolue négativement dans la pensée des électeurs de Dieppe, qui élurent pour l'un de leurs conseillers M. P. J. Férét, conservateur de la bibliothèque de la ville. Le conseil de préfecture ayant cru devoir annuler l'élection, un arrêté du préfet convoqua de nouveaux les électeurs, et le nom de M. Férét sortit encore de l'urne électorale. Nouvelle annulation et nouvelle convocation immédiate des électeurs, qui viennent de resommer M. Férét pour la troisième fois.

Que fera maintenant le conseil de préfecture? L'administration prendra-t-elle le parti qu'elle aurait peut-être dû prendre dès la première fois, celui d'attendre la décision souveraine du conseil d'Etat? Et le conseil d'Etat lui-même, que décidera-t-il? (Journal de Rouen.)

— On écrit de Montech, le 25 :  
« Avant-hier, à quatre heures du soir, nous avons vu passer une voiture attelée de quatre chevaux de poste, et dans laquelle étaient M. Le Grand, directeur-général des ponts et chaussées, en tournée d'inspection, M. de Baudre, ingénieur en chef du canal latéral à Agen, et M. le préfet de Montauban. Ces messieurs sont descendus sur le pont nouvellement construit sur le canal pour la route de Montauban à Auch. Là, à huit heures et demie du soir, sans torches et en l'absence totale de la lune, ils ont inspecté les travaux du canal latéral et l'embranchement sur Montauban. Cette inspection a duré une demi-heure et ils se sont remis en route pour la préfecture immédiatement après. Ces messieurs ont continué leur inspection le lendemain en retrouvant le canal à Grizolles.

« Une demi-heure pour voir trois ponts, trois écluses, plus d'un myriamètre de terrassements et le point important d'un embranchement, une demi-heure, de nuit, c'est bien obscur et bien court. »

— Les carlistes et les chrétiens chassés les uns et les autres d'Espagne, sont aujourd'hui réunis dans leur intérêt commun. De chaque côté on nommerait un certain nombre de partisans pour voir s'il n'y aurait par moyen d'exploiter encore l'Espagne. Une conférence est décidée. Du côté des chrétiens, on y appellera MM. Martinez de la Rosa, Sancho, Cortina; du côté des carlistes, MM. Villafraña, Pontaza et Alvarez di Toledo.

— On nous écrit de Madrid :  
« M. J. Bantista Alonso, sous-secrétaire au ministère de l'intérieur, vient de se démettre de son emploi. On attribue sa résolution au peu de sympathies que lui inspire le système de violence suivi par le pouvoir vis-à-vis les hommes de l'opinion progressiste.

— On mande de Calais, 25 septembre :  
« La marée de la nouvelle lune a été favorisée, cette année, par un vent du nord qui l'a rendue très grosse. L'eau a monté jusqu'au niveau des jetées, et les vagues déferlaient partout au-dessus des jetées; le terrain même de la colonie a été en partie couvert par la vague. Cette nuit, entre minuit et une heure du matin, la mer est parvenue à rompre le barrage qui protégeait la tête des travaux de l'écluse de chasse, et elle a tout entraîné, même une partie considérable de dune qui s'est écroulée et a entraîné une assez grande quantité de brouettes, de bois et un chemin de fer disposé pour le charriage des matériaux. La perte sera assez considérable; quelques uns l'évaluent déjà à cent mille francs, et les travaux de l'écluse seront sensiblement retardés, à moins qu'on ne réunisse les ouvriers sur ce point et qu'on ne déploie la plus grande activité. »

— Samedi soir, un honorable citoyen, revenant des Brotteaux et ignorant les dispositions de police prises pour le bal offert à M. le duc et à Mme la duchesse de Nemours par l'administration municipale, voulut traverser la place de la Comédie pour se rendre dans le quartier Saint-Paul, où il habite. Arrêté par un époral qui lui demanda où il allait, il se disposait à répondre lorsqu'un gendarme le poussa brutalement, et un agent de police survenant le força de marcher devant lui en lui donnant des coups de poing. Enfermé à la cage de l'Hôtel-de-Ville, il a vaivement offert de prouver qu'il était établi, marié et connu comme homme d'honneur, il a passé la nuit en prison. Il a comparu à l'audience tenue par M. le procureur du roi, qui l'a fait mettre en liberté en blâmant la brutalité trop ordinaire des gendarmes et des hommes de la police. Ce blâme est mérité; mais nous engageons ceux à qui il s'adresse à le méditer, à se défendre de leurs procédés grossiers envers les citoyens et à ne pas se jouer illégalement et sans prétexte de leur liberté.

(Censeur.)  
— Le 27 octobre, à quatre heures du soir, un incendie se déclara dans la maison du sieur Ramette, journalier à Haulechain. Tout a été brûlé; le sieur Ramette et sa femme s'étaient sauvés dès le commencement, oubliant dans leur trouble que leur fils, âgé de dix ans, était couché dans une des pièces d'habitation, occupé qu'il est, pendant la nuit, dans une fabrique. Une personne courageuse n'hésita pas à se jeter au milieu des flammes pour arracher le petit malheureux à une mort certaine; c'était M. E. Crespin, fabricant de sucre à Haulechain. Ses efforts ont été couronnés de succès; il saisit l'enfant et le fit passer par une croisée, puis il se disposa à enlever les quelques meubles qui garnissaient la maison; en van lui cria-t-on de sortir, il veut sauver ce qui reste du mobilier de Ramette. Soudain le toit embrasé s'écroule sur le sauveur du jeune Ramette. Le sieur Legrand, de Thiout, vint au secours de M. E. Crespin, et moins heureux que lui, il reçoit plusieurs blessures aux bras, qui le forcent de se mettre au lit.

Maintenant, il s'agit de concentrer le feu, et M. Crespin figure encore à la tête des travailleurs. Tout le monde faisait de son mieux; une seule personne se tenait les bras croisés, spectateur indifférent de cette scène de désolation. M. E. Crespin reproche à cet individu son inaction, et le menace de lui jeter à la tête un seau d'eau, s'il ne se joint aux travailleurs. Quelques mots sont échangés, et le sieur Châtelain reçoit tout aussitôt l'aspersion dont il avait été menacé. Là-dessus, plainte, procès-verbal et citation en simple police. A entendre le plaignant, M. E. Crespin doit lui payer 100 fr. ni plus, ni moins, à titre d'indemnité, pour un acte de vivacité mille fois excusable. Les débats ne manqueraient pas d'intérêt; il sera bon de voir un homme dans la force de l'âge venir avouer qu'il a refusé de travailler à un incendie, et se plaindre de la punition qui lui a été si justement infligée. Qu'il n'oublie pas toutefois que la loi qui condamne le jet d'immondices, punit aussi ceux qui refusent de prêter leur secours en cas d'incendie. En somme, si nous avions à choisir entre le fils de l'accusé et celui de l'accusateur, nous n'hésiterions pas à choisir le premier, dit-il nous en coûter 100 fr., et tout le monde sera d'y notre avis.

— Les comtes Lovatelli et Rasponi fils, de Ravennes, compromis dans la dernière affaire de Bologne, sont arrivés à Paris.

— On écrit de Sainte-Marie-aux-Mines :  
« Jamais, même au plus beau temps du nouveau monde, comme on dit chez nous, il n'y a eu à Sainte-Marie-aux-Mines autant d'émigrations qu'en ce moment. L'Algérie est actuellement la terre promise de tous ces malheureux. C'était un véritable procession d'individus se faisant inscrire à la mairie; il y en a cinq cents aujourd'hui qui sont prêts à partir. Ce sont tous des ouvriers tisserands, la plupart célibataires. Ce fait démontre la situation déplorable où sont réduits, par suite de la dernière crise industrielle, les ouvriers de fabrique. Depuis un an en effet, les ouvriers de notre ville et des environs sont réduits au demi-travail, par conséquent à la moitié de leur salaire, déjà si modique. »

— LES MENDIANTS DE L'ESPLANADE DES INVALIDES. — La pluie tombait à torrents, et un pauvre piéton affaré, sans parapluie, dans l'Esplanade des Invalides, faisait force de jambes pour aller chercher un abri sous les

quinconces qui entourent cette place immense. Il venait à peine d'y atteindre, qu'un individu débuquant à l'improviste de derrière un gros arbre, l'aborde, et lui demande la charité d'un sou de voix tellement lamentable, qu'il se sent tout d'abord ému de compassion. Le mendiant, qui s'en aperçoit, insiste sur un ton plus lugubre encore : « Hélas, mon bon monsieur! disait-il, rien qu'un sou, s'il vous plaît, je ne vous demande pas davantage... Mais un sou, pour l'amour de Dieu... je meurs de faim, et n'ai pas mangé de la journée. »

Le piéton attendri fouille à sa poche, puis se ravissant sous l'influence d'une pensée toute philanthropique : — Mais, mon pauvre homme, si vous mourrez de faim, comme vous le dites, et rien ne m'empêche de vous croire, ce n'est pas un sou qui pourra vous satisfaire. Tenez, venez plutôt avec moi; entrez dans ce cabaret que je vois à deux pas, et je vous y ferai servir de quoi vous restaurer un peu. Chemin faisant le bienfaiteur regarde son protégé, et lui trouve une physionomie assez fleurie : — Ah ça, mais dites-moi donc, pour un siffame, pourquoi vous avez le teint bien euluminé... C'est que le sang me monte à la tête. — Vous avez les yeux tout hagards... C'est la faim qui produit cet effet-là... ils sont même légèrement meurtris. — Ah! voyez-vous, c'est que je viens de me battre avec des amis. — Qu'avez-vous donc fait de votre chapeau? il est singulier d'aller nu-tête par un temps pareil. — Mon chapeau... il est resté là-bas avec les autres. — Et votre bourgeron, dans quel état se trouve-t-il? tout déchiré, en loques... — Ah ça, dites-donc, bourgeois, fit le mendiant en reculant de deux pas, vous me semblez avoir la mine d'être diablement curieux! (Puis, le toisant des pieds à la tête, et prenant, à ce qu'il paraît, une idée assez respectable de son encolure :) Assez causé comme ça. — Oui-à, mon cher. Savez-vous bien que vous me faites furieusement l'effet d'être un voleur plutôt qu'un mendiant! — Allons, c'est bon; j'ai pas de chance, il paraît... Vous êtes, vous une mauvaise pratique.

Cela dit, le mendiant tourne les talons et disparaît. Son interlocuteur jugea convenable, avant de s'éloigner, de raconter ce qui venait de se passer à un sergent de ville qu'il rencontra, et qui, sur le signalement qu'il lui en donna, reconnut parfaitement un individu qui avait été spécialement soumis à sa surveillance. Il se permit bien de mettre tout en œuvre pour le surprendre en flagrant délit, et c'est ce qui ne manqua pas d'arriver bientôt. Voilà pourquoi le nommé Lardiment comparait aujourd'hui devant le tribunal de police correctionnelle sous la simple prévention de mendicité. Il sortait de prison à la suite d'une condamnation qu'il avait encourue, et les 100 francs qu'il avait amassés pendant sa détention avaient été par lui rapidement dépensés.

Le fait qui lui est imputé aujourd'hui prend un certain degré de gravité d'une circonstance qui n'est pas sans importance; c'est que quelques jours auparavant une dame, qui passait sur l'Esplanade des Invalides, fut également accostée par un mendiant soi-disant affamé. Au moment où elle fouillait dans son sac pour lui donner une légère aumône : « C'est pas ça du tout, ma petite mère, lui hurla le mendiant; c'est la bourse ou la vie qu'il me faut! ». La pauvre dame épouvantée crut s'en tirer encore à bon marché en abandonnant au hardi voleur sa bourse et son chapeau. Sans imputer ce fait au prévenu, contre lequel aucune plainte n'a été rendue à ce sujet, le tribunal, frappé de cette coïncidence singulière condamne Lardiment à trois mois de prison.

— Ce soir, à l'Odéon, la deuxième représentation de l'École des Princes, comédie en cinq actes et en vers; de M. Louis Lefèvre. Lucrèce sera jouée mardi, jeudi et samedi, et l'École des Princes, lundi, mercredi et vendredi.

— La vogue est toujours à Paris, Orléans et Rouen. Cette amusante pièce, attire chaque soir la foule au Palais-Royal, où Levasseur vient de faire une brillante rentrée dans les Trois Dames, après cinq mois d'absence. Mlle Déjazet reparaitra demain mardi, dans ses deux plus beaux rôles : Richelieu et la Fille de Dominique.

## EXTERIEUR.

### Angleterre.

Hier l'association contre la loi des céréales a tenu sa première séance hebdomadaire, pour la saison, dans le théâtre de Covent-Garden, qui était encombré de monde. Parmi les personnes présentes, on remarquait plusieurs membres du parlement. Le secrétaire de l'association a présenté un rapport, auquel il est résulté que l'association a reçu 52,290 livres sterling, 4 schelling, et dépensé 47,814 liv. sterling, 3 schelling; 9 deniers, balance au 9 septembre, 2,476 livres, 10 schelling, 3 deniers. Après avoir entendu un discours prononcé par M. Cobden, l'assemblée a décidé à l'unanimité, sur la proposition de M. Moor, qu'une adresse de l'association au peuple britannique serait rédigée, imprimée et publiée.

— CARMARTHEN, 26 septembre. La nouvelle étant arrivée ici hier que les Rébeccates avaient le projet d'attaquer la compagnie des forges de Pontyberem, un détachement de la police de Londres, récemment arrivé, est parti pour Pontyberem. Cependant aucune attaque n'a eu lieu; mais les agents de police sont restés à Pontyberem. (Standard.)

— En Angleterre aussi, le principe de suffrage universel est proclamé et trouve de nombreux adhérents. Voici ce que nous lisons dans le Morning Advertiser :

« Hier soir, un grand meeting des membres de l'association du suffrage national a eu lieu à Southwark. M. Luke Emberton Esq. tenait le fauteuil, M. Alois, dans un long discours, ayant développé les principes de l'association, a présenté la résolution suivante : que l'opinion du meeting et que toutes les classes de la société doivent jouir de droits politiques égaux. La résolution est appuyée par M. Kealey et adoptée unanimement.

On remarque à cette réunion beaucoup de membres du clergé. »  
Aujourd'hui les notables de la cité se sont réunis dans Guildhall pour procéder au choix d'un lord maire pour l'année prochaine. A 4 heures du soir le poll a été déposé. Voici les noms des candidats qui ont obtenus le plus de suffrages : alderman Magnay, 207 voix; alderman Wool, 43 voix; le lord maire actuel, 24 voix. L'alderman Magnay ayant eu la majorité des suffrages, son élection est assurée. (Standard.)

— Nous avons reçu du Cap-de-Bonne-Espérance, jusqu'à la date du 23 juillet. Les Cafres commettaient de grandes déprédations sur la frontière. Ils enlevaient aux colons leurs troupeaux; deux colons des environs de Bathurst avaient suivi la trace des Cafres, pour leur arracher le bétail qu'ils leur avaient emporté. Ils avaient été tués. Le gouvernement de la colonie n'est pas exempt de blâme, dans cette affaire. Le service de la frontière se fait évidemment très mal. La frontière a 200 mille d'étendue, elle est surveillée par 24 hommes, est-ce là une protection efficace donnée aux colons? Si le gouvernement n'y prend garde, les colons usent de représailles. C'est le devoir de lord Stanley. (Standard.)

### Irlande.

BERLIN, 27 septembre. — La réunion de l'association du repeal a eu lieu aujourd'hui. Diverses sommes ont été versées, tant par l'association du repeal de Liverpool que par des rappelés des Etats-Unis d'Amérique. O'Connell s'est exprimé ainsi, sur une de ces offrandes :

« Entre ces communications doit être distinguée celle de New-Brunswick. Les souscripteurs étant des Anglais peuvent être et ils seront adans dans les rangs des repealers.

L'association, qui a parfaitement compris la générosité de mes principes, s'est toujours élevée comme moi, et s'élèvera toujours contre le système de l'esclavage. Lorsque le parti républicain de France nous a offert ses sympathies et son assistance, l'association a promptement rejeté ces offres, et elle a prouvé aux peuples de France et d'Amérique que le peuple irlandais n'accepterait jamais aucune sympathie incompatible avec sa fidélité à sa souveraineté et ses devoirs, ainsi qu'avec son ardent amour pour la liberté.

Le docteur Gray a donné lecture et fait l'exhibition de la proclamation qui ornait les salles où siégeaient les arbitres. Au haut de la feuille est figurée une harpe avec une couronne, au-dessous on lit : Attendu qu'il a été formé pour le district de... un tribunal arbitral savoir Messieurs M..., secrétaire, fournira toutes les formules voulues, sans frais, ainsi que tous les renseignements nécessaires pour le commencement légitime des procédures arbitrales. Signé par ordre, T. M. Ray, secrétaire de l'association loyale nationale du repeal. Dieu sauve la reine!

Voici une des formules dont le docteur Gray a encore fait part à l'assemblée. Les présentes sont aux fins d'attester que l'association loyale nationale du repeal d'Irlande ayant une confiance parfaite et entière dans l'intégrité, la capacité et la discrétion de... dans une réunion tenue le... dans la grande salle Cornex Change, a, par un vote public, nommé comme par les présentes il l'a nommé, approuvé et recommandé ledit... pour le district de... en qualité d'arbitre, avec la mission de décider et régler tous les différends en toutes les discussions qui pourront s'élever dans le district de... et qui lui auront été soumis par les partis en procès : en foi de quoi nous agissons nos signatures. Le président, le secrétaire. Le conseiller Seully, président de la réunion est nommé arbitre pour le district de Dundrum, il accepte ces fonctions. O'Connell est revenu casuite avec indignation sur la motion de M. Comier,

qu'il a considérée comme étant de nature à bouleverser tous les plans presque entièrement tracés de l'association. L'assemblée s'est ajournée au lendemain.

### Espagne.

MADRID, 24 septembre. — La nomination du gouverneur militaire de Madrid, le général Mazarredo, aux fonctions de chef politique a été amenée par les circonstances suivantes dont une correspondance ministérielle garantit l'exactitude :

Le général Narvaez s'est présenté hier devant le conseil des ministres. Il a dit : « Des cris séditieux ont été proférés à Madrid; j'ai entendu de mes propres oreilles proférer ces cris : Vive Espartero! mort à Narvaez! J'attache peu d'importance à ce dernier cri, un militaire doit savoir toujours faire le sacrifice de sa vie. Je sais d'ailleurs que les gens qui se permettent de proférer de tels cris sont payés. Mais faites bien attention que si l'on commence par l'un de nous, il n'y a pas de raison pour que les autres ne soient sacrifiés également. Après moi, ce sera votre tour. Il est impossible qu'un état de choses aussi menaçant se prolonge, et je suis venu pour vous demander l'adoption d'une mesure qui, je crois, est indispensable aujourd'hui : la mise en état de siège de Madrid. Il faut absolument qu'un exemple soit fait et sur-le-champ. »

Les ministres ont opposé à cette demande les principes qu'ils professent et avec lesquels elle est en contradiction flagrante. Ils ont déclaré ne pas pouvoir se rallier à une telle mesure. Mais reconnaissant qu'il importait que, dans les circonstances actuelles, le général Narvaez eût l'autorité la plus illimitée à Madrid; ils ont décidé que l'on nommerait chef politique de Madrid le général Mazarredo qui est investi de toute la confiance de Narvaez.

— L'attentat sur l'explosion de la poudrière continue. Presque tous les individus arrêtés sont toujours au secret.

### INSURRECTION DE BARCELONE.

Le Papin vient d'arriver à Port-Vendres; il a annoncé qu'à son départ de Barcelone, le 24, à deux heures de l'après-midi, le fort Monjuich avait lancé des bombes sur la ville; on croyait généralement que Prim s'y était enfilé avec ses 4,000 hommes.

La fusillade, qui n'a presque pas cessé depuis le 3, était devenue plus vive et plus nourrie à la citadelle. La ville offrait le tableau le plus triste; les insurgés étaient dans la plus grande agitation; le drapeau noir était toujours arboré sur la place Saint-Jacques, transformée en un parc complet d'artillerie. On n'avait pas de nouvelles de la colonne expéditionnaire, partie sous les ordres d'Ancler. Des bandes insurrectionnelles parcourent les environs de Barcelone.

Il est impossible de prévoir un terme à cette situation. Les Français se sont réfugiés à bord de nos vaisseaux en station, où ils sont nourris aux frais de l'Etat. (Journal de Toulouse.)

— De son côté, l'Emancipation donne les détails suivants :

« Le 24, vers les trois heures de l'après-midi, le Monjuich avait commencé de tirer contre la ville, et le feu était principalement dirigé contre les Alarazans. Barcelone était entièrement déserte, et déjà, dès le matin, un funeste pressentiment avait fait tenir les magasins fermés. Douze pièces de canon étaient pointées aussi contre la place Saint-Jacques. Tous ces quartiers souffraient beaucoup. On annonçait aussi qu'après l'affaire de San Andres de Palomar, Prim aurait fait une tentative sur Barcelone; il occuperait, dit-on, avec ses forces, la rue de la Plateria qui aboutit à la place du Palais. »

Après le Phénicien, cet événement se passerait le 25, et d'après le Papin, le 24. Que faut-il en croire?

### Autriche.

Nous recevons de Francfort, sous la date du 18 septembre, une lettre dans laquelle nous remarquons le passage suivant :

« Depuis le retour du prince de Metternich, une crise semble être survenue dans le gouvernement autrichien. Une députation des villes et provinces de la Hongrie est arrivée à Vienne pour protester énergiquement contre la politique du prince de Metternich vis-à-vis du cabinet de Saint-Petersbourg, soit dans l'affaire de la Serbie, soit relativement aux empiétements quotidiens de la Russie sur la navigation du Danube. Cette députation a été reçue en audience par l'empereur, nonobstant le crédit du prince de Metternich. Le prince s'est fait beaucoup d'ennemis en n'adhérant pas au projet de réformes financières du baron de Kubeck. Le prince donna probablement sa démission. Il n'est pas étonnant que cette nouvelle n'ait été donnée par aucun journal allemand; la censure laisserait-elle passer la moindre nouvelle désagréable à M. de Metternich. » (Morning Advertiser.)

### Suisse.

LUCERNE. — Tout récemment, il y a une réunion d'habitants de diverses parties du canton dans Euswil, pour délibérer sur l'affaire des couvens. Voici quelles étaient les questions posées : 1° Faut-il s'en tenir à ce qui a été décidé dans l'affaire des couvens? 2° Faut-il résister à main armée à l'exécution de la résolution de la diète? 3° Faut-il se détacher des cantons qui ont violé la Constitution?

Le premier point a été écarté. Un seul orateur s'est prononcé pour la solution affirmative de la seconde question, mais son opinion a été repoussée. Finalement, on a adopté la résolution suivante : « Les membres de l'assemblée devront, dès qu'ils seront rentrés dans leurs foyers, communiquer au peuple l'esprit qui a présidé aux délibérations. Les chefs chercheront à connaître les dispositions et l'opinion du peuple, puis, ils aviseront le comité, qui, plus tard, pourra convoquer une plus nombreuse assemblée. » (Acte de la Constitution du 25 sept.)

### Russie.

— DU DANUBE, 20 septembre. La nouvelle s'était répandue que les Russes avaient remporté une victoire brillante sur les montagnards du Caucase. Voici ce que l'on écrit à cet égard de la Russie méridionale : Les Arabas avaient surpris deux villages russes dans l'intention évidente d'enlever les troupeaux. Un corps de troupes russes qui en eut connaissance appela des renforts et vint à leur rencontre. Dans la lutte qui s'engagea, les montagnards furent attaqués en même temps par les russes et les habitants des villages; ils perdirent 20 hommes et se retirèrent : une partie de leur butin était déjà en sûreté. (Journal de Mannheim.)

### Turquie.

CONSTANTINOPLE, 8 septembre. — Maintenant on sait le véritable motif qui a déterminé la Porte ottomane à ordonner une grande concentration de troupes. Les albanais, non contents d'avoir extorqué à Mustapha-Pacha la promesse de ne point mettre à l'exécution à leur égard la loi sur le recrutement, demandent maintenant que l'on rappelle Abdouhaman et Hassan-Pacha. Voilà pourquoi tant de troupes sont réunies. La Porte veut aussi maintenir les Bosniaques dans le devoir. (Gaz. Nation. Allemande.)

## VARIÉTÉS.

### Hôpitaux et hospices civils.

Rapport fait au conseil général des hospices dans la séance du 10 mai 1845, par la commission médicale de 1841 et 1852.

S'il fallait démontrer l'importance et l'utilité des commissions médicales ou les représentants des différentes branches de service sanitaire des hôpitaux et hospices civils de Paris apportent le tribut de leur expérience et dressent en commun des projets d'amélioration, il suffirait de consulter le rapport que la commission médicale vient de faire au conseil général des hospices.

Déjà des abus nombreux, et pour ainsi dire incroyables, avaient été signalés par les précédentes commissions. L'administration supérieure s'est-elle sérieusement émue? Et pourtant il s'agit de la cause de l'humanité souffrante... de ces établissements ouverts à l'indigence et à la maladie.

Au risque de troubler la froide quiétude de nos heureux du jour, disons hautement que le système hospitalier réclame de promptes améliorations; que les abus se perpétuent malgré d'incessantes réclamations; que ces nombreux asiles où la misère, due trop souvent aux vices de notre constitution sociale, vient abriter ses souffrances sont encore loin d'être placés dans des conditions hygiéniques convenables; qu'enfin, en cette matière comme en beaucoup d'autres, il y a quelque chose à faire.

La commission se composait de MM. Fouquier, médecin de l'hôpital de la Charité, président; Honoré, médecin de l'Hôtel-Dieu; Bazin, médecin de l'hôpital de Lourcine; Gerdy, chirurgien de l'hôpital de la Charité; Monod, chirurgien de la maison royale de Santé; Quévenne, pharmacien de l'hôpital de la Charité, et Horteloup, médecin de l'hospice de la Vieillesse (hommes), rapporteur.

Nous nous livrerons à un examen succinct de son travail. Dans notre désir de rendre à chacun le sien, nous eussions voulu présenter l'analyse de la réponse ou contre-rapport du conseil-général des hospices, mais nous sommes dans l'impossibilité de le faire,

le conseil n'ayant pas cru devoir, cette année, par une dérogation inexplicable à ses précédents, livrer à l'impression les observations qu'a pu lui suggérer ce rapport.

La commission commence par remercier le conseil-général pour le nouveau régime alimentaire qui, permettant de varier et les qualités et la nature des aliments, offre aux médecins des ressources précieuses pour la direction des malades. Elle se borne à réclamer à cet égard quelques modifications peu importantes et faciles à accorder. L'une consiste à permettre que les malades aux potages seulement puissent recevoir jusqu'à quatre portions de lait au lieu de deux, afin que le médecin ait la faculté de mettre ses malades à une diète exclusivement lactée, sans les priver d'une alimentation suffisante; et l'autre, à pouvoir donner aux malades qui sont à une portion d'aliments solides, un bouillon, outre les deux soupes ou les deux potages auxquels ils ont droit.

Le rapport embrasse un grand nombre de questions, dont la plupart concernent les détails du service médical. Les boissons, les aliments, les vêtements, le chauffage, les bains, etc., ont successivement fixé l'attention de la commission; elle signale des faits qui sont de nature à exciter à un haut degré la sollicitude de l'administration.

**Entons en matière :**  
**Beurre.** — Le conseil général, dans sa réponse au rapport de la commission médicale de 1838 et 1839, reconnaissait lui-même la nécessité d'introduire l'usage du beurre frais au lieu du beurre salé dans la préparation des aliments. Aussi, après avoir par délibération en date du 7 août 1839 ordonné des essais comparatifs sur l'emploi de ces deux sortes de beurre, il avait substitué le beurre frais au beurre salé. La commission exprime le juste regret que cette prescription tout hygiénique ne soit plus observée depuis quelques mois.

**Pain.** — La manutention du pain, base de l'alimentation, a fait de notables progrès : la commission se contente de réclamer dans la fourniture de la farine des qualités semblables, afin de ne pas voir la qualité du pain varier d'un jour à l'autre, et elle appelle sur cet objet la surveillance la plus active.

**Vins.** — Un travail de M. Bouchardat, imprimé dans les *Annales d'hygiène et de médecine légale*, nous avait déjà appris que le vin consiste dans un mélange fait à la cave générale, qui est ensuite coupé sans bouquet, d'une odeur alcoolique, d'une saveur douceâtre, se troublant très vite et passant à l'état acide. Les précédentes commissions en avaient signalé les inconvénients, et la commission actuelle, en protestant contre les mélanges tolérés jusqu'à ce jour, parce que des marchés étaient passés et qu'il fallait en supporter les conséquences, renouvelle ses instances pour qu'il soit apporté de notables améliorations dans cette fourniture.

**Lait.** — Le lait, aliment et remède tout-à-la-fois, était depuis longtemps l'objet de vives et continuelles réclamations. Malgré les travaux d'un chimiste aussi modeste que savant, M. Quévenne; malgré les recommandations adressées à Messieurs les directeurs et pharmaciens pour surveiller la réception de cette denrée, les plaintes sont encore fréquentes et le remède difficile à trouver. La commission examine les deux modes d'approvisionnement, l'un par les fournisseurs, l'autre par l'établissement d'une vacherie, et elle se prononce pour ce dernier mode. En établissant une vacherie sur l'une des propriétés de l'administration, le lait livré dans les hôpi-

taux l'emporterait sur tout autre par son état de fraîcheur et sa qualité.

**Bouillon.** — Plusieurs causes contribuent à frustrer les malades d'un bon bouillon, et pourtant il est, dans la majorité des cas, leur seule nourriture. Cela tient à ce que la quantité de viande bouillie étant trop considérable pour les besoins de la maison, l'administration achète du bouillon préparé par la Compagnie hollandaise. Mais le transport le décompose, altère ses propriétés, et il arrive dans les établissements de l'administration dans un état d'aigreur d'autant plus grand que l'éloignement de la Compagnie hollandaise est plus considérable et la chaleur atmosphérique plus élevée. La commission déclare avoir goûté ce bouillon à dix heures du matin à l'Hôtel-Dieu et à Beaujon en été : il était acide et d'une saveur désagréable. Les malades le prennent alors avec répugnance, le plus souvent ils le refusent, et l'alimentation devient insuffisante. La commission appelle un remède efficace à cet état de choses. Elle se plaint d'ailleurs de la substitution du caramel à l'oignon brûlé en ce que cette substance communique au bouillon une acréte désagréable.

**Chauffage.** — Il faut que l'administration se pénétre bien de la nécessité d'assurer aux différents services des hôpitaux l'indispensable condition d'une température suffisante : les faits sont là pour l'attester. La division de Saint-Léon, à la Salpêtrière, qui renferme environ 500 indigentes âgées de plus de 70 ans, avait compté, en 1837, 118 morts. En 1838, grâce à l'établissement de quelques moyens de chauffage encore insuffisants, la mortalité ne s'y éleva qu'à 74, quoique les froids eussent été plus longs et plus intenses. Dans les quatre premiers mois de 1842 on n'y comptait plus qu'un décès sur quinze habitantes. Ces résultats indiquent plus qu'à suffire que la parcimonie en fait de chauffage ne peut être que nuisible aux malades, et c'est avec bien de la raison que la commission s'élève contre cette disposition inintelligente du règlement qui veut que, pour commencer à faire du feu dans les salles, on attende une époque fixe de l'année, au lieu de se régler sur le thermomètre.

Le simple bon sens indique que l'opportunité du feu, comme moyen hygiénique, doit être laissée à la discrétion des chefs de service.

**Lingerie.** — La situation du linge est fâcheuse; les choses sont arrivées à ce point, dit le rapport, que, dans certains établissements, tels que la Salpêtrière, où, d'après le règlement, les chemises devraient être au nombre de 34,000, on n'en compte pas 16,000 en état de service. Il en faut 7,500 par semaine : le change a dû être souvent retardé de huit jours au delà du terme ordinaire pendant les hivers derniers. A l'Hôtel-Dieu, dans le courant de l'hiver dernier, il a été impossible de donner aux malades des chemises aussi souvent que l'aurait exigé leur état; la lingerie était épuisée. A Bicêtre, on a été obligé de remettre en activité de service 3,000 chemises jugées hors d'état d'être employées. En effet, déchirées de toutes parts, elles ne sont plus qu'un simulacre de vêtement qui ne préserve le malade ni du froid dans son lit, ni du contact de ses vêtements lorsqu'il se lève. Malgré cette remise en activité, il s'est passé trois semaines sans qu'on pût opérer le change qui devrait avoir lieu tous les huit jours au plus tard. Les taies d'oreiller presque en totalité, les draps, au nombre de 8,000, sont en lambeaux, et les bras et les jambes des malades s'embar-

assent dans les trous sans nombre dont ils sont criblés.

La commission se demande comment il se fait qu'à côté de ce dénuement si effrayant et si pénible, elle ait trouvé des maisons dont les lingeries étaient au complet. Frappée de cette inégale répartition pour des objets de première nécessité, elle n'hésite pas à proposer l'établissement d'une lingerie centrale qui permette de savoir exactement et à l'instant même l'état général du linge et les besoins de chaque maison. Elle sollicite aussi l'établissement d'une buanderie où la totalité du linge appartenant à l'administration serait lavé, séché et raccommodé. De cette manière le service ne serait plus à la merci d'un blanchisseur qui souvent manque d'exactitude et qui, en hiver, rapporte le linge presque toujours humide.

**Eaux minérales.** — Le service de la pharmacie centrale sous le rapport des eaux minérales est, d'après le rapport de la commission, l'objet des réclamations de tous les médecins et chirurgiens des hôpitaux : il ne se passe pas de semaine que les eaux minérales ne soient en défaut, et la fabrication devrait être augmentée de plus de moitié pour suffire à peine à la consommation indispensable.

Docteur L. TAILLEFER,  
Membre C. de l'Académie de médecine.  
(La suite à un prochain numéro.)

Le directeur-gérant, GRANDMENIL.

#### Declarations de faillites.

**Du 28 septembre.** — Petret-Jonery, maître d'hôtel, quai des Célestins, 18. Juge-commissaire, M. Pillet aîné; syndic provisoire, M. Maillet, rue du Sentier, 16.  
Leroux, boulanger, rue de la Tixeranderie, 58. Juge-commissaire, M. Leroy; synd. prov., M. Lecomte, rue de la Michodière, 5.

#### Assemblée de créanciers.

**Du 9 octobre.** — Chulain et Clément, vérification, 10 h. — Gérard, clôture, midi. — Coulin aîné, clôture, midi.  
**Du 6 octobre.** — Clément, vérification, 40 h. — Langlet, concordat, midi. — Lestan, concordat, 10 heures.

#### SPECTACLES DU 2 OCTOBRE.

**OPERA.** — La Juive. — Verra d'eau. — Le Roman.  
**THÉÂTRE-FRANÇAIS.** — Lambert Simmel.  
**OPERA-COMIQUE.** — L'Ecole des princes.  
**ODEON.** — L'Ecole des princes.  
**VAUDEVILLE.** — Le Château. — Barbe-Bleue. — Patineau. — Petites misères. — Variétés. — Narcisse. — Voyage en Espagne. — Sur les toits.  
**GYMNASE.** — Le Hussard. — Scarron. — Les Deux Sœurs. — Jacquart.  
**PALAIS-ROYAL.** — Paris. — Use Campagne. — Marchand d'images. — Trois Dimanches.  
**PORTE-SAINT-MARTIN.** — Tour de Nesle. — Le Royaume.  
**GAITE.** — L'Eclair de rire. — Paméla.  
**AMBIGU.** — Bobémien de Paris.  
**CIRQUE DES CHAMPS-ÉLYSÉES.** — Exercices d'équitation.  
**COMTE.** — Jonas. — Fantasmagorie.  
**FOLIES.** — Blanche. — Dévorans. — Barbe-Bleue.  
**PANORAMA NATIONAL (Champs-Élysées).** Prix, 2 fr. 50 c. — Bataille d'Eylau, par Charles Leungois. — Tous les jours.

Imprimerie de Lango-Lévy, rue du Croissant, 16.

PRIX DE L'ABONNÉ	
Paris. 50	
Pour 1 an.	45 fr. 50
— 6 mois.	25 25
— 3 mois.	12 12
— Un mois.	4 fr.

BUREAUX A PARIS  
Rue du Croissant,

D'UN NOU

Décidément l'esprit dans le monde politique son éloquence sont aussi majestueux, à la faveur de autres, s'il les a même il a véritablement abusé tout pays, aux tribuns. Au reste, nous croyons cours où pourtant nous seulement imputables à juste, plus ardente que cultes de la position qu'Angleterre, entre sa part. O'Connell assemble, fasse, il n'a pas toujours longtemps qu'il vit sur l'éclaircie en droit, quel veut. Pourquoi ne le veut dire tumultueuse, quand de l'offensive? Enfin, d'action? En dépit de souvent tiré de grands commun entre la situation de Dieu qu'il fallait cor de la terre promise. Les bles par leur nombre, y donc les empêche d'y u et de se donner par eux à grands cris et ce qu'il de la reine Victoria? Les sés très éloquentement plégés à la chambre des encore aujourd'hui; c c mations qui saluaient, Bruxelles ou ailleurs, et Et vous en restez là, cez sur de nouveaux fra même misères, quand qui peut les guérir tout d'un parlement national rant de le convoquer, ve pas, et alors vous devez de voir diminuée, dès es taché au nom de Danie force immense, vous n' tionné et nettement del et simple, un agitateur. On sait ce que nous y le rappel, sans séparat n'avons pas simplement nous avons parlé d'O' appuie sur des faits au pas été difficile de prou parlement national, tou l'est aujourd'hui. Les gr les avons trouvés, non bien dans un mémoire connoissions encore rien la pitié dont le chevalier vouer que l'Angleterre l lande. Nous n'avions ce doit savoir mieux que lions qu'ôter une illusion ressaient à sa cause. Nou souffrances qu'il endure Cependant O'Connell

FEUILLETON DE

HISTOIRE DE

ET

(TR

L'esclave parti, l'empere à la plus vive impatience mobile devant le télescope. s'éclairait redoublait ses ar minuit, et la lumière brill lents à exécuter leurs ordre ils bien suivi mes indicate pouls battait avec violence pensées confuses. Pour cal lit, essaya de dormir, mais attend sa délivrance ou sa vinciblement ramené vers Soulagé d'un poids énor tans de repos. Il ne trouve l'insomnie. Un rêve épopé lui sembla que son empire qui croissait sur ce sol arid qu'un tronc mort et stérile, gnaient dans ce lieu désol solitude, enchaîné à un to se placer un vieillard, le m auaravant. Ce vieillard to projetaient au loin une vive mais les chaînes dont il éta tombes s'ouvrirent; les pte rent immobiles sur le seuil effroyable! étaient privés

# HISTOIRE DE FRANCE

PAR ANQUETIL ET LEONARD GALLOIS,

AUGMENTÉE D'UNE TABLE ANALYTIQUE ET ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES, ET ORNÉE DE 50 GRAVURES EN TAILLE-DOUCE.

Chaque livraison de l'HISTOIRE DE FRANCE, 50 cent.  
Les livraisons de texte se composent de 32 pages grand in-8° à 2 colonnes, et contiennent l'équivalent de 120 pages in-8° ordinaires.  
Les livraisons de gravures se composent de deux grandes vignettes ou portraits en pied, sur acier.  
Les livraisons sont portées gratuitement à domicile.

L'HISTOIRE DE FRANCE jusqu'en 1830, formant 4 volumes grand in-8°, ornés de 40 gravures, se vend cinquante francs.  
Les deux volumes d'Anquetil ou de Léonard Gallois, séparément, brochés, avec gravures, YINGT-CINQ FRANCS. — Chaque volume orné de 10 gravures, se vend DIX-SEPT FRANCS QUINZE CENTIMES.

L'HISTOIRE DE FRANCE dont nous annonçons ici le 5<sup>e</sup> volume est depuis long-temps un livre populaire et bien supérieur à toutes les Histoires de France publiées de nos jours avec tant de fracas. L'Histoire de France, depuis 1830 jusqu'à nos jours, dont les 4 premières livraisons viennent d'être mises en vente, n'obtiendra pas moins de succès que les deux premiers volumes de M. LEONARD GALLOIS.

Par une combinaison, tout avantageuse pour les personnes qui s'y sont associées, une Société mutuelle pour la publication et la propagation de l'Histoire de France a été formée au moyen de 6,000 actions de TRENTE FRANCS; chaque action de TRENTE FRANCS, non soumise à l'appel de fonds, donne droit, entre autres avantages énoncés dans le Prospectus (Demander ce prospectus et l'acte de Société FRANÇAIS à un exemplaire complet de l'HISTOIRE DE FRANCE jusqu'en 1830, quatre volumes grand in-8°, ornés de 40 gravures, se vendant 50 fr. Comme on le voit, l'actionnaire est, par la remise de cet exemplaire, plus que couvert de son capital, et il ne tient plus qu'à lui de rendre son action productive en contribuant au placement de l'ouvrage. Dès aujourd'hui le Gérant de la Société mutuelle pour la publication et la propagation de l'Histoire de France offre GRATUITEMENT à ses actionnaires existants le 5<sup>e</sup> volume de cet ouvrage. C'est là un dividende à forfait de près de 40 pour 100, dont profiteront également les nouveaux actionnaires qui feraient prendre deux actions. MM. les souscripteurs d'actions devront adresser, franco, à M. Napoléon Gallois, gérant de la Société, l'engagement écrit et signé de payer trente francs pour chaque action souscrite, contre la remise du titre et de l'exemplaire auxquels ils auront droit. Le port de l'ouvrage est à leur charge. — Le siège de la Société mutuelle de l'HISTOIRE DE FRANCE est rue de Cléry, n. 100. — Les personnes qui auraient l'Histoire de France incomplète peuvent l'y compléter, moyennant 50 centimes par livraison (60 centimes par la poste)

## PATE PECTORALE

à la réglisse.

(Boîtes.) DE GEORGÉ, (1/2 Boîtes.)

Pharmacien d'Épinal. (Vosges).

La seule INFALLIBLE pour la prompte guérison des

RHUMES, CATARRHES, ENROUEMENS, TOUX NERVEUSES.

On en trouve dans toutes les meilleures pharmacies de France; et à Paris, chez MM. les pharmaciens :

HERBERT, passage Véro-Dodat, 4; MARTIN, passage Vivienne, 37;  
PRODHOMME, rue Laflitte, 20; LEBRUN-RENAULT, rue Dauphine, 10  
Dépôt général, cour Batave, chez M<sup>rs</sup> CARLIAN frères, droguistes. — On ne doit confiance qu'aux boîtes portant l'étiquette et la signature GEORGÉ.

## BAINS MONSIEUR-LE-PRINCE,

AU CENTRE DU FAUBOURG SAINT-GERMAIN,

RUE MONSIEUR-LE-PRINCE, 27.

Etablissement spécial pour les Bains russes, vapeur, fumigation, douches et Bains d'eau naturelle et minérale.

Cette Maison, entièrement restaurée, est l'une des plus brillantes du quartier latin; elle ne laisse rien à désirer pour le service et les salles de repos dont la température est toujours en rapport avec celle des étuves.

Les Bains sont ouverts tous les jours, depuis 6 heures du matin jusqu'à 10 heures du soir.  
Le prix des Bains ordinaires est de 75 centimes; il varie lorsque l'on prend un lit, et suivant la nature du bain et la quantité de linge dont on se sert.

63, RUE MONTMARTRE, 63,

En face le passage du Saumon.

## SPÉCIALITÉ

POUR

BOUILLON, POTAGE, BEEFTECK, COTELETTES,

A toute heure du jour, à des prix modérés.

## MAISON D'ACCOUCHEMENT

DE MADAME MESSENGER,

Sage-femme, à Paris, place de l'Oratoire, 4, au coin de la rue du Coq, en face du Louvre. Consultations tous les jours pour les maladies de femmes. Appartements et chambres au mois. Point de vis-à-vis. Les dames peuvent arriver directement. Pension pour toutes les époques de la grossesse. Un médecin est attaché à l'établissement. Traitement et visite en ville. Nourrice, 12 fr.; Layette, 25 fr et au dessus.

## AVIS.

On demande à emprunter une somme de 10,000 francs pour un établissement industriel fondé depuis plusieurs années, et aujourd'hui en pleine activité.

Le Propriétaire de cet établissement a obtenu une médaille de BRONZE, deux médailles d'ARGENT et une d'OR, à diverses expositions.

Il donnera toutes les garanties désirables. Si le bailleur de fonds veut s'associer à l'entreprise, il pourrait traiter de gré à gré.

S'adresser pour les renseignements rue Poisson, n. 20. (Affranchir.)

PLUS DE CONSTIPATION  
PLUS DE LAVEMENTS  
PLUS DE MEDECINES

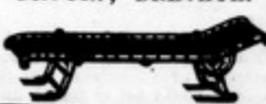
## BRIDE -- SURETÉ.

BREVET D'INVENTION.

Cette invention garantit désormais de tout accident à cheval ou en voiture. La cavalerie ou le conducteur est toujours et PARTOUT maître de son cheval.

Dépôt, rue de Rivoli, 50, Chez M. LUCOT, sellier du roi.

DROUIN, BREVETÉ.



Fabricant de lits et fauteuils mécaniques, lits à la minute servant de divans, fauteuils, canapés et berceaux, lits brisés et en tous genres; chaises et lances de jardin.

Fabrique faubourg St-Denis, 98; Dépôt boulevard Poissonnière, 32.

1000 Paires  
à 16 Francs. Qualité  
BERTRAND COHROUEN  
RUE MONTMARTRE, 37,  
au fond de la cour,  
GRAND DÉPÔT  
OUVERT JUSQU'À MIDI  
Pendant les Fêtes  
Sous-verrière 22, rue de la Harpe

EAU DE PRODHOMME  
FRANÇOIS, BREVETÉ, RUE LAFFITTE, N. 24  
Celle Eau dissipe instantanément les douleurs, prévient la sueur, fortifie les nerfs, et procure, en se frottant avec elle, une fraîcheur et une douceur à l'épiderme qui se perdent rapidement. Prix: 3 fr.

## INSTITUTION PROTESTANTE DE LILLE

Dirigée par M. DELBARRE.

Cette institution, fondée dans le but désintéressé et chrétien de faire donner à la jeunesse protestante une éducation solide et religieuse, est maintenant établie sur des bases qui peuvent mériter l'attention de tous les amis de l'éducation. Fréquentée par plus de cent élèves passionnaires, et honorée de la confiance d'un grand nombre de familles distinguées en France, en Angleterre, en Hollande, en Allemagne, aux Etats-Unis et dans les Colonies, cet établissement peut espérer d'obtenir bientôt la confiance des protestants de toutes les dénominations.

Les études ont pour but l'instruction primaire supérieure, et la préparation aux carrières commerciales, industrielles et administratives. Les cours sont donnés par 12 professeurs, la plupart diplômés des Académies de Douai, Gießen, Cambridge, Genève, etc.

On peut s'adresser pour les renseignements aux personnes suivantes :

M. F. MONOD, pasteur, rue du Faubourg-St Martin, à Paris;  
M. W. WYRUD, esp., 25, Bryanston-street, Portman-square, à Londres.  
M. W. de CLERS, directeur de la Société hollandaise du commerce, à Amsterdam.

M. FANCHAUD, pasteur, rue Léopold, à Bruxelles.  
M. LUCKEMEYER, banquier, à Dusseldorf (Prusse).  
M. le Capitaine BLANCHARD, à Boston (Etats-Unis).  
M. HOOGEVEEN, président de la cour de justice, à Batavia (Ile de Java).

Prix de la Pension 11,000 fr.